

**Procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC Avignon tenue le 6 avril 2022, à 20 h,
au centre polyvalent de Pointe-à-la-Croix**

Sont présents : M. Mathieu Lapointe, préfet et maire de Carleton-sur-Mer
Mme Nicole Lagacé, préfet suppléant et maire de Matapédia
Mme Guylaine Audet, représentante de Maria
M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
Mme Doris Deschênes, maire de Saint-André-de-Restigouche
Mme Cynthia Dufour, maire de Saint-Alexis-de-Matapédia
Mme Rachel Dugas, maire de Nouvelle
M. David Ferguson, maire de Ristigouche-Partie-Sud-Est
Mme Françoise Gallant, représentante de L'Ascension-de-Patapédia
M. Ghislain Michaud, maire de Saint-François-d'Assise
M. Bruce Wafer, maire d'Escuminac

Aussi présente : Mme Viviane Leblanc, secrétaire d'assemblée

Est absente : Mme Denise Leblanc, représentante de Carleton-sur-Mer

Ordre du jour de l'assemblée :

- 1. Nomination d'une secrétaire d'assemblée;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 2 mars 2022;**
- 4. Rapports financiers :**
 - 4.1 Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS » :
 - 4.1.1 Adoption des déboursés pour le mois de février 2022;
- 5. Dépôt des états financiers vérifiés au 31 décembre 2021;**
- 6. Adoption de la reddition de compte du FRR – Volet 4;**
- 7. Nomination d'un auditeur comptable pour l'année 2022;**
- 8. Fonds d'intervention prioritaire (FIP) :**
 - 8.1 Demande de contribution financière pour le projet du Regroupement des MRC de la Gaspésie – année 2022;
- 9. Adoption des priorités annuelles d'intervention;**
- 10. Fonds Amélioration des milieux de vie :**
 - 10.1 Approbation des projets du 31 mars 2022;
- 11. Fonds Vitalisation :**

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

- 11.1 Approbation des projets du 31 mars 2022;
- 12. Fonds d'engagement social éolien (FES) :**
 - 12.1 Adoption des projets Boralex;
 - 12.2 Modifications au programme de financement;
- 13. Démarche en développement social – Adoption des projets :**
 - 13.1 *Coordination de la démarche Nourrir notre monde Avignon – BDCAS;*
 - 13.2 *Coordination de la démarche Nourrir notre monde Avignon – CAB St-Alphonse-Nouvelle;*
 - 13.3 *Gagnant Gagnant du Carrefour Jeunesse-Emploi Bonavignon;*
 - 13.4 *Agent de mobilisation pour la mise en œuvre du Plan de développement de la communauté nourricière de Matapédia-Les Plateaux de la Corporation de développement de Matapédia-Les Plateau;*
 - 13.5 *Soutien psychosocial aux camps de jour Avignon d'Accroche-Cœur;*
 - 13.6 *Conférence sur la santé mentale – municipalité de Pointe-à-la-Croix;*
- 14. Aménagement du territoire :**
 - 14.1 Participation au programme de cartes communautaires du Canada d'ESRI Canada;
 - 14.2 Certificat de conformité à la municipalité de Maria pour le règlement n° 580-22;
 - 14.3 Certificat de conformité à la municipalité de Maria pour le règlement n° 581-22;
 - 14.4 Certificat de conformité à la municipalité de Saint-François-d'Assise pour le règlement n° 326-21;
 - 14.5 Certificat de conformité à la municipalité de Matapédia pour le règlement n° 2022-041;
- 15. Demande de renouvellement de l'Alliance pour la solidarité;**
- 16. Sécurité incendie – Adoption du rapport annuel 2021-2022 – schéma de couverture de risques;**
- 17. Approbation du règlement d'emprunt 2022-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie GÎM décrétant une dépense n'excédant pas 4 800 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers pour le projet éolien Dune-du-Nord 2 situé aux Îles-de-la-Madeleine;**
- 18. Politiques salariales et des conditions de travail;**
- 19. Correspondance;**
- 20. Période de questions;**
- 21. Levée de l'assemblée.**

1. Nomination d'une secrétaire d'assemblée

En l'absence du directeur général, il est pertinent de nommer une secrétaire d'assemblée.

Il est PROPOSÉ par : Pascal Bujold
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-590

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

De nommer Viviane Leblanc comme secrétaire d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 6 avril 2022*. 2 pages.

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-591

D'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 2 mars 2022

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Procès-verbal CMRC – 2 mars 2022*. 15 pages.

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-592

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 2 mars 2022.

4. Rapports financiers

4.1 Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS »

4.1.1 Adoption des déboursés pour le mois de février 2022

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Rapports financiers*. 28 février 2022. 14 pages.

Il est PROPOSÉ par : Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-593

D'adopter les déboursés pour le mois de février 2022.

5. Dépôt des états financiers vérifiés au 31 décembre 2021

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Rapport financier – Exercice terminé le 31 décembre 2021 – MRC Avignon / AR060*. 80 pages.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Le préfet dépose les états financiers 2021 et en explique succinctement les grandes lignes et l'opinion avec réserve de l'auditeur.

6. Adoption de la reddition de compte du FRR – Volet 4

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Ententes de vitalisation avec des MRC – Tableau de suivi des projets*. Date N/D. 1 page.

Résolution n° CMRC-2022-04-06-594 concernant l'adoption de la reddition de compte du FRR – Volet 4

CONSIDÉRANT l'entente de vitalisation entre la MRC Avignon et le MAMH dans le cadre du volet 4 – soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que l'article 4.16 de l'entente de vitalisation prévoit que les MRC doivent produire, adopter, déposer sur leur site Web et transmettre annuellement, au 31 mars de chaque année, à la ministre, un rapport d'utilisation des sommes conformes aux exigences de l'annexe B;

CONSIDÉRANT le rapport déposé au conseil de la MRC Avignon et faisant foi des actions réalisées et des projets soutenus dans le cadre de l'entente de vitalisation, et ce, de façon adéquate;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rachel Dugas
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-594

Que la MRC Avignon adopte le rapport de reddition de compte du FRR – Volet 4 – entente de vitalisation au 31 mars 2022.

Extrait de résolution : Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Claude Cyr, agent de développement

7. Nomination d'un auditeur comptable pour l'année 2022

Document déposé :

LEBLANC BOURQUE ARSEANULT INC. *Offre de service pour l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022*. 1^{er} avril 2022. 1 page.

Résolution n° CMRC-2022-04-06-595 concernant la nomination du vérificateur pour l'année 2022

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT que la MRC doit nommer un vérificateur pour l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT l'augmentation de plus de 50 % des revenus et dépenses ainsi que des activités de la MRC durant les dernières années;

CONSIDÉRANT que l'offre de service de Leblanc Bourque Arsenault inc. tient compte de cette variation;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guylaine Audet
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-595

De nommer Leblanc Bourque Arsenault inc. comme vérificateur pour l'année 2022.

Extrait de texte : Leblanc Bourque Arsenault inc., M. Grégoire Arsenault

Copie conforme : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

8. Fonds d'intervention prioritaire (FIP)

8.1 Demande de contribution financière pour le projet du Regroupement des MRC de la Gaspésie – année 2022

Document déposé :

REGROUPEMENT DES MRC DE LA GASPÉSIE. *Facture 62 – Contribution au Regroupement des MRC de la Gaspésie*. 17 février 2022. 1 page.

Résolution n° CMRC-2022-04-06-596 concernant la contribution annuelle 2022 au Regroupement des MRC de la Gaspésie

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon adhère au Regroupement des MRC de la Gaspésie, à ses activités et à son fonctionnement;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité des MRC participantes de soutenir le financement du Regroupement;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite maintenir sa participation au Regroupement;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-596

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Que la MRC autorise le paiement de 30 000 \$ à même le Fonds d'intervention prioritaire (FIP) pour sa participation au financement du Regroupement des MRC de la Gaspésie.

Extrait de résolution : Jean-Michel Landry, Regroupement des MRC de la Gaspésie

Copie conforme : Nancy Gauvin, adjointe administrative, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Claude Cyr, agent de développement

9. Adoption des priorités annuelles d'intervention

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Priorités annuelles d'intervention 2022-2023*. Date N/D. 1 page.

Résolution n° CMRC-2022-04-06-597 concernant l'adoption des priorités annuelles d'intervention 2022-2023 de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT que les priorités annuelles d'intervention découlant du FRR doivent être adoptées;

CONSIDÉRANT la situation actuelle résultant du COVID-19 et son impact sur l'ensemble des activités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : David Ferguson
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-597

Que la MRC Avignon adopte ses priorités annuelles d'intervention pour l'année 2022-2023.

Extrait de résolution : Employés.es de la MRC

Copie conforme : Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration (suivi auprès du MAMH)

10. Fonds Amélioration des milieux de vie

10.1 Approbation des projets du 31 mars 2022

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Projets pour acceptation au conseil de la MRC, comité d'analyse du 31 mars 2022*. 1 page.

Résolution n° CMRC-2022-04-06-598 concernant l'approbation des recommandations du Fonds Amélioration des milieux de vie

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-598

Que la MRC Avignon adopte les recommandations du comité d'analyse AMV en référence au document déposé.

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de développement, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

11. Fonds Vitalisation

11.1 Approbation des projets du 31 mars 2022

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Projets pour acceptation au conseil de la MRC, comité d'analyse du 31 mars 2022.*
1 page.

Résolution n° CMRC-2022-04-06-599 concernant l'approbation des recommandations du Fonds Vitalisation

Il est PROPOSÉ par : Françoise Gallant
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-599

Que la MRC Avignon adopte les recommandations du comité d'analyse Vitalisation en référence au document déposé.

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de développement, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

12. Fonds d'engagement social éolien (FES)

12.1 Adoption des projets Boralex

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Boralex – recommandations du comité d'analyse.* 6 avril 2022. 1 page.

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-600

Que la MRC Avignon adopte les recommandations du comité d'analyse Boralex en référence au document déposé.

Extrait de résolution : Aude Buévoz, agente de développement et Nancy Gauvin, adjointe administrative

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

12.2 Modifications au programme de financement

Résolution n° CMRC-2022-04-06-601 concernant l'adoption des modifications au programme de financement du Fonds d'engagement social éolien Boralex

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le mode de fonctionnement datant de 2012 relativement au Fonds d'engagement social éolien Boralex;

CONSIDÉRANT les modifications proposées par le comité d'analyse;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-601

Que la MRC Avignon adopte les modifications suivantes au programme de financement du Fonds d'engagement social éolien Boralex :

Modalités et critères :

- Le montant maximal admissible par projet est de **2000 \$**.
- Les projets acceptés devront avoir des retombées d'ordre social, culturel, économique, sportif ou **environnemental** sur le territoire de la MRC Avignon.
- Les promoteurs **devront** mentionner dans les actions de communication liées au projet, le soutien financier de Boralex et de la MRC Avignon.

Admissibilité :

- Les projets doivent avoir été dûment présentés dans les délais exigés dix (10) jours avant la prochaine réunion du conseil de la MRC à la MRC Avignon à l'aide du **formulaire unique de dépôt de demande** pour les organismes.

Critères d'exclusion des projets :

- Un projet identique qui a déjà été déposé par le promoteur et a reçu un soutien financier du Fonds d'engagement social éolien Boralex **l'année précédente** ne peut être financé de nouveau (non-récurrence du financement).

Formulaire :

- **Les demandes doivent être déposées via le formulaire unique de demande pour les organismes.**

Visibilité :

- Afin de répondre aux exigences de visibilité pour l'entreprise Boralex et la MRC Avignon, les promoteurs sont invités à **demandeur les logos par courriel ou les télécharger sur le site Web de la MRC Avignon** pour pouvoir les inclure dans les outils de promotion et de communication entourant le projet et/ou les afficher le jour de l'activité ou de l'évènement soutenu.

Extrait de résolution : Aude Buévoz, agente de développement et Nancy Gauvin, adjointe administrative

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

13. Démarche en développement social – Adoption des projets**13.1 Coordination de la démarche Nourrir notre monde Avignon – BDCAS**

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Formulaire de demande d'aide financière – Nourrir notre monde Avignon – BDCAS*. 10 pages.

Résolution n° CMRC-2022-04-06-602 concernant l'octroi de financement du développement social Avignon à des initiatives d'organismes du territoire liées au plan de communauté 2021 – 2022

ATTENDU QUE la MRC Avignon est tributaire d'une enveloppe de financement issue de la FLAC à travers la démarche en développement social;

ATTENDU QUE la MRC Avignon a comme prérogative l'adoption finale des actions proposées par les différentes instances de la démarche en développement social;

ATTENDU QUE la MRC Avignon traverse actuellement une période de crise liée à la pandémie de la COVID-19 et que la situation exceptionnelle requiert une réponse adaptée des municipalités et de leurs partenaires;

ATTENDU QUE la MRC Avignon souhaite soutenir les organismes communautaires qui œuvrent en première ligne au maintien de services essentiels à la population;

ATTENDU l'adoption par le comité territorial en développement social (CTDS) de la démarche Avignon du projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-602

Que la MRC Avignon autorise le dépôt du projet Coordination de la démarche Nourrir Notre Monde Avignon (juin 2021 à mars 2022) de BDCAS au montant de 38 772 \$ à la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) de la démarche en développement social Avignon.

Extrait de résolution : Matthieu Paradis, agent de développement social

Copie conforme : Nancy Gauvin, adjointe administrative

13.2 Coordination de la démarche Nourrir notre monde Avignon – CAB St-Alphonse-Nouvelle

Document déposé :

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

MRC AVIGNON. *Formulaire de demande d'aide financière – Nourrir notre monde Avignon – CAB St-Alphonse-Nouvelle*. 10 pages.

Résolution n° CMRC-2022-04-06-603 concernant l'octroi de financement du développement social Avignon à des initiatives d'organismes du territoire liées au plan de communauté 2021 – 2022

ATTENDU QUE la MRC Avignon est tributaire d'une enveloppe de financement issue de la FLAC à travers la démarche en développement social;

ATTENDU QUE la MRC Avignon a comme prérogative l'adoption finale des actions proposées par les différentes instances de la démarche en développement social;

ATTENDU QUE la MRC Avignon traverse actuellement une période de crise liée à la pandémie de la COVID-19 et que la situation exceptionnelle requiert une réponse adaptée des municipalités et de leurs partenaires;

ATTENDU QUE la MRC Avignon souhaite soutenir les organismes communautaires qui œuvrent en première ligne au maintien de services essentiels à la population;

ATTENDU l'adoption par le comité territorial en développement social (CTDS) de la démarche Avignon du projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guylaine Audet
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-603

Que la MRC Avignon autorise le dépôt du projet *Coordination de la démarche Nourrir Notre Monde Avignon (mars 2022 à mars 2023)* du CAB St-Alphonse-Nouvelle au montant de 70 596 \$ à l'Alliance pour la Solidarité et l'inclusion sociale en Gaspésie, liée à la démarche en développement social Avignon.

Extrait de résolution : Matthieu Paradis, agent de développement social

Copie conforme : Nancy Gauvin, adjointe administrative

13.3 Gagnant Gagnant du Carrefour Jeunesse-Emploi Bonavignon

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Formulaire de demande d'aide financière – Gagnant Gagnant du Carrefour Jeunesse-Emploi Bonavignon*. 8 pages.

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

Résolution n° CMRC-2022-04-06-604 concernant l'octroi de financement du développement social Avignon à des initiatives d'organismes du territoire liées au plan de communauté 2021 – 2022

ATTENDU QUE la MRC Avignon est tributaire d'une enveloppe de financement issue de la FLAC à travers la démarche en développement social;

ATTENDU QUE la MRC Avignon a comme prérogative l'adoption finale des actions proposées par les différentes instances de la démarche en développement social;

ATTENDU QUE la MRC Avignon traverse actuellement une période de crise liée à la pandémie de la COVID-19 et que la situation exceptionnelle requiert une réponse adaptée des municipalités et de leurs partenaires;

ATTENDU QUE la MRC Avignon souhaite soutenir les organismes communautaires qui œuvrent en première ligne au maintien de services essentiels à la population;

ATTENDU l'adoption par le comité territorial en développement social (CTDS) de la démarche Avignon du projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-604

Que la MRC Avignon autorise le soutien du projet de Gagnant Gagnant du Carrefour Jeunesse-Emploi Bonavignon, au montant de 35 000 \$, avec les fonds de la FLAC, liés à la démarche en développement social Avignon.

Extrait de résolution : Matthieu Paradis, agent de développement social

Copie conforme : Nancy Gauvin, adjointe administrative

13.4 Agent de mobilisation pour la mise en œuvre du plan de développement de la communauté nourricière de Matapédia-Les Plateaux de la Corporation de développement de Matapédia-Les Plateaux

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Formulaire de demande d'aide financière – Agent de mobilisation pour la mise en œuvre du plan de développement de la communauté nourricière de Matapédia-Les Plateaux et la Corporation de développement de Matapédia-Les Plateaux.* 8 pages.

Résolution n° CMRC-2022-04-06-605 concernant l'octroi de financement du développement social Avignon à des initiatives d'organismes du territoire liées au plan de communauté 2021 – 2022

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

ATTENDU QUE la MRC Avignon est tributaire d'une enveloppe de financement issue de la FLAC à travers la démarche en développement social;

ATTENDU QUE la MRC Avignon a comme prérogative l'adoption finale des actions proposées par les différentes instances de la démarche en développement social;

ATTENDU QUE la MRC Avignon traverse actuellement une période de crise liée à la pandémie de la COVID-19 et que la situation exceptionnelle requiert une réponse adaptée des municipalités et de leurs partenaires;

ATTENDU QUE la MRC Avignon souhaite soutenir les organismes communautaires qui œuvrent en première ligne au maintien de services essentiels à la population;

ATTENDU l'adoption par le comité territorial en développement social (CTDS) de la démarche Avignon du projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Françoise Gallant
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-605

Que la MRC Avignon autorise le dépôt du projet d'Agent de mobilisation pour la mise en œuvre du plan de développement de la communauté nourricière de Matapédia-Les-Plateaux de la Corporation de développement de Matapédia-Les-Plateaux au montant de 35 000 \$ à l'Alliance pour la Solidarité et l'inclusion sociale en Gaspésie, liée à la démarche en développement social Avignon.

Extrait de résolution : Matthieu Paradis, agent de développement social

Copie conforme : Nancy Gauvin, adjointe administrative

13.5 Soutien psychosocial aux camps de jour Avignon de Acroche-Coeur

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Fiche d'action – Soutien psychosocial aux camps de jour Avignon d'Accroche-Cœur. 5 pages.*

Résolution n° CMRC-2022-04-06-606 concernant l'octroi de financement du développement social Avignon à des initiatives d'organismes du territoire liées au plan de communauté 2021 – 2022

ATTENDU QUE la MRC Avignon est tributaire d'une enveloppe de financement issue de la FLAC à travers la démarche en développement social;

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

ATTENDU QUE la MRC Avignon a comme prérogative l'adoption finale des actions proposées par les différentes instances de la démarche en développement social;

ATTENDU QUE la MRC Avignon traverse actuellement une période de crise liée à la pandémie de la COVID-19 et que la situation exceptionnelle requiert une réponse adaptée des municipalités et de leurs partenaires;

ATTENDU QUE la MRC Avignon souhaite soutenir les organismes communautaires qui œuvrent en première ligne au maintien de services essentiels à la population;

ATTENDU l'adoption par le comité territorial en développement social (CTDS) de la démarche Avignon du projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rachel Dugas
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-606

Que la MRC Avignon autorise le soutien du projet de conférence sur la santé mentale de la municipalité de Pointe-à-la-Croix au montant de 2 000 \$ avec les fonds de la FLAC, liés à la démarche en développement social Avignon.

Extrait de résolution : Matthieu Paradis, agent de développement social

Copie conforme : Nancy Gauvin, adjointe administrative

13.6 Conférence sur la santé mentale – municipalité de Pointe-à-la-Croix

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Formulaire de demande d'aide financière – Conférence sur la santé mentale – municipalité de Pointe-à-la-Croix*. 10 pages.

Résolution n° CMRC-2022-04-06-607 concernant l'octroi de financement du développement social Avignon à des initiatives d'organismes du territoire liées au plan de communauté 2021 – 2022

ATTENDU QUE la MRC Avignon est tributaire d'une enveloppe de financement issue de la FLAC à travers la démarche en développement social;

ATTENDU QUE la MRC Avignon a comme prérogative l'adoption finale des actions proposées par les différentes instances de la démarche en développement social;

ATTENDU QUE la MRC Avignon traverse actuellement une période de crise liée à la pandémie de la COVID-19 et que la situation exceptionnelle requiert une réponse adaptée des municipalités et de leurs partenaires;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

ATTENDU QUE la MRC Avignon souhaite soutenir les organismes communautaires qui œuvrent en première ligne au maintien de services essentiels à la population;

ATTENDU l'adoption par le comité territorial en développement social (CTDS) de la démarche Avignon du projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-607

Que la MRC Avignon autorise le soutien du projet de conférence sur la santé mentale de la municipalité de Pointe-à-la-Croix au montant de 2 000 \$ avec les fonds de la FLAC, liés à la démarche en développement social Avignon.

Extrait de résolution : Matthieu Paradis, agent de développement social

Copie conforme : Nancy Gauvin, adjointe administrative

14. Aménagement du territoire

14.1 Participation au programme de cartes communautaires du Canada d'ESRI Canada

Document déposé :

ESRI CANADA. *Programme de cartes communautaires d'Esri Canada – Entente avec le participant fournissant des données ouvertes – Présentation*. Janvier 2022. 14 pages.

Résolution n° CMRC-2022-04-06-608 pour que la MRC participe au programme de cartes communautaires du Canada d'ESRI Canada

CONSIDÉRANT que ArcGIS (ESRI) est une plateforme géographique qui permet de créer des cartes et applications interactives à partager au sein d'une organisation ou publiquement;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC Avignon à participer au programme de cartes communautaires d'ESRI Canada afin de partager certaines informations à ses partenaires et aux citoyens;

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'utilisation de la cartographie en ligne par la MRC Avignon et la volonté d'améliorer et de normaliser le contenu des fonds de carte de son territoire;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-608

Que le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente du programme de cartes communautaires d'ESRI Canada.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Extrait de résolution : Guillaume Allard Therrien, géomaticien et aménagiste adjoint

14.2 Certificat de conformité à la municipalité de Maria pour le règlement n° 580-22

Document déposé :

MUNICIPALITÉ DE MARIA. *Résolution n° 81-22 – Règlement n° 580-22*. 5 avril 2022. 7 pages.

Résolution n° CMRC-2022-04-06-609 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Maria pour le règlement n° 580-22

CONSIDÉRANT la résolution n° 81-22 de la municipalité de Maria;

CONSIDÉRANT le règlement n° 580-22 de la municipalité de Maria;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Pascal Bujold
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-609

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Maria pour le règlement n° 580-22 modifiant le Règlement d'urbanisme n° 278-89 afin de créer la zone 104/R et de réduire la marge de recul avant minimum dans la zone 2/R de la municipalité de Maria qui modifie le règlement d'urbanisme n° 278-89, adopté suivant la résolution n° 81-22.

Extrait de résolution : Thomas Romagné, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Maria

Copie conforme : Laurent Nadeau, aménagiste

14.3 Certificat de conformité à la municipalité de Maria pour le règlement n° 581-22

Document déposé :

MUNICIPALITÉ DE MARIA. *Résolution n° 82-22 – Règlement n° 581-22*. 5 avril 2022. 5 pages.

Résolution n° CMRC-2022-04-06-610 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Maria pour le règlement n° 581-22

CONSIDÉRANT la résolution n° 82-22 de la municipalité de Maria;

CONSIDÉRANT le règlement n° 581-22 de la municipalité de Maria;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : David Ferguson
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-610

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Maria pour le règlement n° 581-22 modifiant le Règlement d'urbanisme n° 278-89 afin de réduire le coefficient d'occupation du sol minimal applicable aux usages des sous-groupes 21 et 23 et du groupe 4 de la municipalité de Maria qui modifie le règlement d'urbanisme n° 278-89, adopté suivant la résolution n° 82-22.

Extrait de résolution : Thomas Romagné, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Maria

Copie conforme : Laurent Nadeau, aménagiste

14.4 Certificat de conformité à la municipalité de Saint-François-d'Assise pour le règlement n° 326-21

Document déposé :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE. *Règlement n° 326-21*. 16 mars 2022. 2 pages.

Résolution n° CMRC-2022-04-06-611 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Saint-François-d'Assise pour le règlement n° 326-21

CONSIDÉRANT le règlement n° 326-21 de la municipalité de Saint-François-d'Assise;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-611

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Saint-François-d'Assise pour le règlement n° 326-21 modifiant le règlement de zonage n° 318-21 chapitre 6.5 de la municipalité de Saint-François-d'Assise qui modifie le règlement de zonage n° 318-21, adopté suivant la résolution n° 326-21.

Extrait de résolution : Pauline Gallant, directrice générale et greffière-trésorière, municipalité de Saint-François-d'Assise

Copie conforme : Laurent Nadeau, aménagiste

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

14.5 Certificat de conformité à la municipalité de Matapédia pour le règlement n° 2022-041

Document déposé :

MUNICIPALITÉ DE MATAPÉDIA. *Résolution n° 2022-41 | Règlement n° 2022-002 | Informations complémentaires.* 7 mars 2022. 15 pages.

Résolution n° CMRC-2022-04-06-612 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Matapédia pour le règlement n° 2022-041

CONSIDÉRANT le règlement n° 2022-041 de la municipalité de Matapédia;

CONSIDÉRANT les difficultés de mise en œuvre de certains projets aux besoins particuliers sur le territoire de la municipalité de Matapédia en raison de la rigidité réglementaire des normes prévues aux règlements d'urbanisme locaux;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, 145.36 et 145.37 de la LAU;
EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-612

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Matapédia pour le règlement n° 2022-041 – Adoption du règlement n° 2022-002, règlement-cadre sur les PPCMOI de la municipalité de Matapédia, adopté suivant la résolution n° 2022-041.

Extrait de résolution : Geneviève Moffatt, directrice générale et greffière-trésorière, municipalité de Matapédia

Copie conforme : Laurent Nadeau, aménagiste

15. Demande de renouvellement de l'Alliance pour la solidarité sociale

Résolution n° CMRC-2022-04-06-613 concernant le renouvellement de l'entente de l'Alliance pour la solidarité en Gaspésie

CONSIDÉRANT que l'entente sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité en Gaspésie se termine le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT l'importance des Alliances pour la solidarité pour la mobilisation des partenaires dans le développement de réponses structurantes de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale pour les régions du Québec et donc pour la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que des démarches d'approche territoriale intégrée sont en place dans l'ensemble des MRC de la Gaspésie depuis 2012;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT que ces démarches territoriales ont permis la mise en œuvre de tables de concertation intersectorielles centrées sur un objectif commun, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT que chaque territoire peut compter sur l'implication de nombreux partenaires en développement social et que la pérennité de ces espaces de concertation est souhaitée;

CONSIDÉRANT que chaque MRC de la Gaspésie possède un plan de communauté qui prend particulièrement en compte les besoins des clientèles vulnérables;

CONSIDÉRANT la volonté de la région de maintenir son implication dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et ainsi demeurée un acteur de premier plan sur le territoire en regard du développement social;

CONSIDÉRANT l'importance pour les mobilisations et la région de planifier adéquatement les investissements à long terme pour les projets structurants, et sans délai dans le financement;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-613

Que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale confirme, dans les meilleurs délais, la reconduction de cette importante mesure pour l'horizon 2023-2028.

Que l'approche adoptée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour y parvenir soit flexible et élaborée en amont, de concert avec les mandataires de l'ensemble des régions du Québec.

Que l'enveloppe de l'Alliance pour la solidarité de la Gaspésie 2023-2028 soit bonifiée afin de répondre de façon structurante aux défis de la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

Extrait de résolution : Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean-Michel Landry, Regroupement des MRC de la Gaspésie et les MRC de la Gaspésie

16. Sécurité incendie – Adoption du rapport annuel 2021-2022 – schéma de couverture de risques

Ce point est reporté à une réunion ultérieure du conseil de la MRC.

17. Approbation du règlement d'emprunt 2022-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie GÎM décrétant une dépense n'excédant pas 4 800 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers pour le projet éolien Dune-du-Nord 2 situé aux Îles-de-la-Madeleine

Document déposé :

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

RÉGIE ÉNERGIE. *Avis de motion | Projet Dune-du-Nord – Hypothèses du projet | Entente RÉGIE-MRC*. Date N/D. 18 pages.

Résolution n° CMRC-2022-04-06-614 concernant l'approbation du règlement d'emprunt 2022-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine décrétant une dépense n'excédant pas 4 800 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers pour le projet éolien Dune-du-Nord 2 situé aux Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE la MRC Avignon est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE le 22 février 2022, après avis de motion dûment donné le 16 septembre 2021, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a résolu d'adopter un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt au montant de 4 800 000 \$;

ATTENDU QUE la MRC Avignon a reçu copie de ce règlement d'emprunt portant le n° 2022-01 dans les 15 jours de son adoption;

ATTENDU QU'il s'agit aujourd'hui de la première séance ordinaire de la MRC depuis la réception du règlement d'emprunt n° 2022-01;

ATTENDU QUE la MRC Avignon, conformément à l'article 607 du Code municipal (ou 468.38 de la Loi sur les cités et villes), approuve le règlement d'emprunt n° 2022-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et lui en donne avis en lui transmettant une copie de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CMRC-2022-04-06-614

QUE la MRC Avignon approuve le règlement d'emprunt n° 2022-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

QUE le directeur général et greffier-trésorier de la MRC transmette au secrétaire de la RÉGIE une copie de la présente résolution.

Extrait de texte : Marie-Andrée Pichette, Régie de l'énergie GÎM

18. Politiques salariales et des conditions de travail

Ce point est reporté à une réunion ultérieure du conseil de la MRC.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

19. Correspondance

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Résumé de la correspondance*. 6 avril 2022. 42 pages.

20. Période de questions**21. Levée de l'assemblée**

Il est PROPOSÉ par : David Ferguson
Que l'assemblée soit levée.

CMRC-2022-04-06-615

Le préfet
Mathieu Lapointe

Le directeur général et greffier-trésorier
David Bourdages

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____